



## Liste des fournitures scolaires – 12<sup>e</sup> année

### Année scolaire 2021-2022

		<b>Fournitures requises</b>	✓
<b>Français</b>	1	Cartable à anneaux de 2"	
	1	Paquet de feuilles lignées (200)	
	1	Paquet de diviseurs à 5 onglets	
<b>→ Cours au choix 12<sup>e</sup> ←</b>			
<p><b>N.B.</b> Il faut prévoir à faire des achats supplémentaires pendant la 1<sup>re</sup> semaine d'école pour les cours au choix. Si l'élève est inscrit à un cours en ligne, un casque d'écoute sera nécessaire. Également, si l'élève est inscrit à un cours de métiers, une paire de bottes de travail à cap d'acier, lunette de sécurité et « soutane » seront obligatoires.</p>			
<b><u>Ordinateur portable / tablette</u></b>			
<p>Tel qu'exigé par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, les élèves du secondaire doivent tous avoir leur ordinateur personnel pour leurs apprentissages à l'école. Les ordinateurs portables et les tablettes sont désormais considérés comme des outils essentiels à l'apprentissage des élèves du secondaire (de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année). Ces outils permettent non seulement de mieux répondre à leurs besoins individuels, mais ils permettent aussi de les préparer à leurs études postsecondaires et à leurs futurs milieux de travail.</p>			
		<b>Fournitures requises</b>	✓
<b>Fournitures nécessaires pour tous les cours</b>	1	Calculatrice scientifique avec la fonction de fraction, dictionnaire, ensemble de crayons à colorier en bois, livre de conjugaison de verbes, étui à crayons, gomme à effacer, règle en plastique (30 cm), ensemble de géométrie, crayons HB, stylos à bille (rouge, bleu et noir), ruban correcteur sec, bâton de colle et surligneurs.	

- N.B.**
- À cette liste pourront s'ajouter quelques fournitures s'adressant à des cours bien précis.
  - La politique relative à la contribution des parents au financement de l'éducation stipule qu'une contribution peut être demandée aux parents permettant ainsi à l'école de continuer d'offrir des occasions d'apprentissage complémentaires. Ceci dit, une contribution de **40 \$** par élève est demandée à la rentrée scolaire afin de défrayer les coûts de l'agenda, location du casier et du cadenas ainsi que certaines activités étudiantes, visites éducatives, journée à thèmes, spectacles culturels, etc. Ce montant est non remboursable.
  - Seul le ruban correcteur sec est autorisé sur la propriété scolaire.

L'équipe de direction